

Workshop 2

Hippolyte Souvay (Université de Fribourg)

La Confédération des Lettres : Le plurilinguisme en contexte de chancellerie (XV^e–XVI^e s.)

Les correspondances entretenues par les membres de l’Ancienne Confédération suisse à la fin du Moyen Âge – entre eux et avec des interlocuteurs extérieurs – permettent-elles de mettre en exergue des partenariats privilégiés au sein de la Confédération ? L’état de l’art sur les communications épistolaires au Moyen Âge s’est considérablement enrichi au cours des dernières années ; particulièrement en ce qui concerne l’espace sud germanique (voir notamment les projets *Kommunikation und Sprache im Reich. Die Nürnberger Briefbücher im 15. Jahrhundert...* et *Digitale Missivenedition: Briefverkehr der Stadt St. Gallen 1400–1650*). Les livres de missives constituent une documentation de premier choix pour étudier la correspondance active des villes : ces compilations de copies préparatoires éclairent le fonctionnement interne des chancelleries qui les produisent, et permettent de s’immiscer au sein de la relation entretenue par ces dernières avec le pouvoir politique tout en documentant les relations entre confédérés. Cette alliance étant constituée en grande majorité de principautés germanophones, la majeure partie de notre corpus l’est également. Notons toutefois la présence, à fréquence variable selon les volumes, de missives en latin. Certaines villes confédérées entretiennent et conservent également une importante correspondance tenue en franco-provençal ; notamment Fribourg, puis Berne après ses premiers gains territoriaux en pays de Vaud.

Nous commencerons par introduire quelques éléments de contexte et par une brève présentation de notre corpus. Ce préambule nous permettra de proposer plusieurs angles d’approche. Nous nous intéresserons en premier lieu aux destinataires des missives : leur identité explique-t-elle systématiquement le choix de la langue ? Nous nous pencherons ensuite sur le contenu des missives : son analyse permet-elle de proposer des clés de compréhension quant à l’organisation des volumes et quant à la tenue par la chancellerie de la correspondance active de la ville ?
